

Le Directeur Général

Paris, le 6 juin 2018,

Mme Françoise NYSSSEN
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75001 PARISMadame la Ministre, *Chère Françoise*

A la suite de votre présentation des grands axes de la réforme de l'audiovisuel public lundi 4 juin, je tenais à vous faire part de la réaction de la SACD et des craintes qui sont les nôtres sur l'impact que cette réforme de France Télévisions pourrait avoir sur la création, son financement et sa diffusion.

L'annonce de la suppression de France 4 avec la mise en place d'une offre jeunesse qui serait intégralement reportée sur le numérique a tout de la fausse bonne idée, moderne parce que numérique, mais au final désastreuse pour le jeune public et le service public comme pour l'animation française.

Comment expliquer autrement d'ailleurs qu'à l'étranger, dans les grands pays européens de service public, aucun de ces groupes audiovisuels publics n'a renoncé à proposer d'une offre spécifique pour la jeunesse ? Les jeunes allemands continuent de regarder la chaîne KiKa, lancée par l'ARD et la ZDF ; la RAI propose une chaîne uniquement dédiée aux enfants : la RAI YOYO. En Espagne, CLAN, chaîne appartenant au groupe public audiovisuel TVE, est entièrement dédiée au jeune public.

Quant à la Grande-Bretagne, elle a certes assuré la transition en non-linéaire de sa chaîne jeunesse, BBC3, mais, pour autant, elle continue à proposer des programmes en hertzien pour les enfants avec CBeebies et sur d'autres chaînes du groupe sous le label CBBC. Elle a aussi une chaîne dédiée à l'éducation, BBC School.

Se singulariser est parfois le signe d'une exigence mais ce serait en l'occurrence le signe d'un renoncement inédit et coupable.

Certes, les usages délinéarisés se sont largement répandus et doivent modifier les grilles de lecture et d'analyse mais aussi évidemment les stratégies des chaînes. Nous sommes d'ailleurs les premiers à encourager la transition numérique et le déploiement de nouveaux services pour renforcer la diffusion des œuvres et s'adapter à cette évolution des usages.

Le Directeur Général

Mais, la démarche que vous avez proposée est à la fois brutale, inadaptée et prématurée. L'urgence devrait être de construire des complémentarités et des passerelles autour d'une chaîne identifiée et dédiée à la jeunesse entre sa diffusion linéaire et des services non-linéaires étendus pour agréger les audiences, conquérir de nouveaux publics et proposer des programmes différents.

Clairement, le choix de supprimer France 4 relève de l'aventurisme. Ce n'est pas parce que la consommation de la télévision linéaire a régressé qu'elle a totalement disparu. Bien au contraire, avec une moyenne d'audience de 1,9%, supérieure d'ailleurs à celle de Gulli, France 4 conserve un lien avec les jeunes et les enfants qu'elle a même renforcé positivement ces dernières années.

Se priver du cumul des usages et de la combinaison des audiences linéaires et non linéaires serait une lourde erreur. Car croire et envisager que le seul lancement d'une plateforme numérique de remplacement dédiée à la jeunesse garantirait la construction de relations renforcées et immédiates entre le service public et la jeunesse est une idée sans doute séduisante pour des esprits technocratiques mais qui est peu opérante dans la construction d'une stratégie audiovisuelle sérieuse de long terme.

L'exemple anglais, souvent cité en exemple, devrait aussi interpeler au regard de la perte importante d'audience qu'a occasionné le passage d'une diffusion hertzienne à une diffusion en non-linéaire. Loin de fédérer davantage de public, la suppression de BBC3 en tant que chaîne hertzienne a atomisé son audience.

C'est aussi oublier qu'en France, en 2018, de nombreux territoires ruraux et montagnards, souvent touchés par la désertion des services publics, ne garantissent pas un accès de qualité à Internet. Dans ces zones blanches, la suppression de France 4 serait un message terrible envoyer aux enfants et aux jeunes qui y vivent.

L'animation française, qui est un secteur reconnu pour son excellence, sa qualité et son dynamisme, doit aussi trouver auprès du service public une vitrine et une visibilité pour s'exposer. C'est le cas aujourd'hui avec des engagements réels de 30 millions d'€ par an dans le financement de la création associés à une politique de diffusion linéaire forte.

Dans l'interview que vous avez donnée hier au Parisien, vous avez appelé à un renforcement de la politique de diffusion de l'animation sur France 2, France 3 et France 5 qui doit, à ce stade, faire l'objet d'engagements précis, concrets et complémentaires pour que les auteurs puissent en juger.

A tout le moins, cantonner demain l'animation à une plateforme numérique, serait faire peser un réel risque sur l'exposition, le financement et la capacité de l'animation française à rayonner.

Le Directeur Général

L'avenir de France 3 n'est pas non plus sans inquiéter les auteurs. Renforcer l'objectif de proximité n'est bien sûr pas condamnable en soi mais proposer de multiplier par trois le nombre d'heures de décrochages locaux, c'est prendre le

risque d'une inflation budgétaire qui coûterait très cher à France Télévisions, qui grèverait ses budgets et qui pourrait conduire à des arbitrages au final néfastes pour l'investissement dans la création patrimoniale, quelles que soient les sanctuarisations annoncées.

Le rapport du groupe de travail interne au groupe parlementaire En Marche à l'Assemblée nationale est sans équivoque à ce sujet. Les surcoûts de la filière de production interne qui serait sans doute sollicitée pour produire ces heures de programmes sont « parfois estimés à 10 % mais peuvent atteindre 35 % à 50 % ». ».

Au-delà, rien n'a encore été dit de la ligne éditoriale de France 3 dans ce nouveau contexte de renforcement des programmes de proximité ni des investissements et de la politique de diffusion qui sera mise en place au profit des autres genres d'œuvres audiovisuelles et notamment la fiction pour laquelle aujourd'hui France 3 joue un rôle essentiel.

Enfin, l'inscription dans la loi de l'existence des deux filiales cinéma, France 2 Cinéma et France 3 Cinéma, les a prémunies contre les risques de remise en cause à la suite de la réorganisation transversale annoncée par France Télévisions. Mais, il n'en reste pas moins que la réforme de l'audiovisuel public ne doit pas se faire sans une réflexion approfondie sur le soutien que France Télévisions apporte au cinéma.

Le contexte de la baisse de financement du cinéma par Canal Plus n'est pas anodin et aura de lourdes répercussions sur des films qui aujourd'hui ne peuvent trouver des sources alternatives de financement qu'auprès du service public. A cet égard, une avancée pourrait se dessiner autour d'un engagement financier accru du service public à l'égard du cinéma, contrepartie financière légitime de la possibilité pour France Télévisions de proposer en télévision de rattrapage et en VàD, les films qu'elle coproduit afin de renforcer son offre numérique.

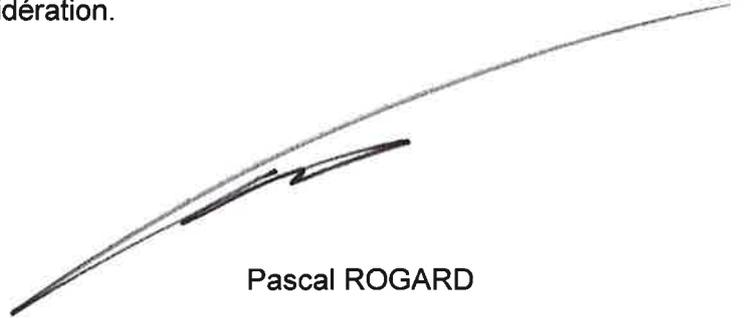
La réforme de l'audiovisuel public est un enjeu politique et culturel majeur pour notre pays qui se fourvoierait s'il pensait que le numérique et la proximité sont l'alpha et l'oméga d'une politique moderne et efficace. Le développement des services numériques comme la capacité à proposer aux français une offre de proximité sont des engagements qui ont tous leur place au cœur des missions du service public. Mais, ils le sont tout autant que ceux qui visent à renforcer les programmes pour les jeunes et les enfants, à être présents sur tous les supports accessibles et à renforcer le partenariat avec la création audiovisuelle et cinématographique.

C'est de cet équilibre que naîtront la légitimité et l'efficacité de la réforme de l'audiovisuel public et qui, à ce stade, n'est pas atteint, générant de fortes inquiétudes parmi les auteurs.

Le Directeur Général

Il m'a semblé important de vous en tenir informée car la poursuite de la réflexion, confiée notamment au Comité que vous avez mis en place et qui malheureusement a exclu de sa composition toute présence d'un auteur ou d'une autrice, offre l'opportunité de redresser la barre et de fixer un nouveau cap plus adapté aux enjeux et aux messages qui doivent être ceux d'un service public.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Pascal ROGARD